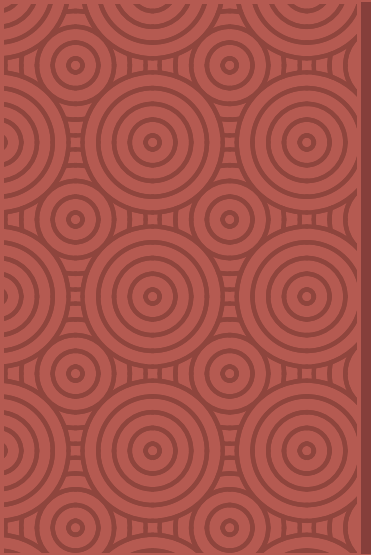


« Nous devons changer la trajectoire
des êtres humains sur cette terre. »



Peuples autochtones, justice climatique et recherche-action dans les Amériques : Échanger des connaissances et construire des alliances pour des territoires de vie

Messages clés et enseignements tirés

Une retraite organisée conjointement par le Centre pour la conservation et le développement autochtones alternatifs (CCDAA), l'Université McGill et le Conseil mohawk de Kahnawake (CMK) avec le soutien du Centre de recherches pour le développement international du Canada (CRDI).

28 septembre au 2 octobre 2023

Université McGill | Canada

Autrice : Viviane Weitzner, PhD

Remerciements : Cette publication rend hommage aux perspectives des responsables autochtones qui ont participé à notre retraite, ainsi qu'à leurs alliés qui travaillent à la défense des territoires et à la création de territoires de vie dynamiques. Nous tenons à saluer le temps et les connaissances que ces personnes ont offerts, les longues distances qu'elles ont parcourues, ainsi que les communautés, les familles et les organisations qu'elles ont quittées pour participer à ce partage. La défense des territoires de vie et l'action en faveur de la justice climatique font peser de lourdes menaces sur de multiples responsables en première ligne. Nous avons eu le cœur lourd en apprenant l'assassinat de Quinto Inuma, leader Kichwa de San Martin, au Pérou, quelques jours après notre retraite ainsi que l'exil forcé d'Héctor Jaime Vinasco, leader Embera Chamí du Resguardo de Origen Colonial Cañamomo Lomapieta, en Colombie, à la suite de menaces de mort peu après notre échange sur le territoire de Kanienkehaka.

Nous saluons l'accompagnement spirituel de l'aîné Otsi'tsaken:ra, qui a ouvert et clôturé notre retraite, ainsi que les responsables et les membres de la Première Nation de Kahnáwa:ke, qui nous ont accueillis sur leur territoire ancestral sacré et non cédé. Nous remercions tout particulièrement Ratsénhaienhs Cody Diabo, chef du conseil, Conseil mohawk de Kahnawake, d'avoir coorganisé cette retraite; Bronwyn Kawenahaw Johns d'avoir partagé avec nous l'histoire de la dépossession et de la résilience du peuple Kahnienkehá:ka; et Jordan Diabo et Kimberly Cross de Kahnawá:ke Tourism d'avoir organisé une visite fantastique. L'équipe de la Maison Thomson de l'Université McGill a fourni un lieu mémorable pour notre retraite, grâce à l'attention portée aux détails par la directrice Bliss Ward; le dîner de bienvenue au Cercle universitaire a été organisé de manière exquise par Adrian Chu; et Tkahentehtha Beauvais de Berry-Licious Catering nous a régalez avec de délicieux plats traditionnels de Kahnawá:ke. Chapeau à Raymond Robitaille et à l'équipe de traduction simultanée pour leur excellent travail, ainsi qu'à Steven Schnoor du CCDAA pour avoir assuré le bon fonctionnement de l'audio et de la vidéo tout au long des événements. Tiva Kawakami, Anna Henry et Ana Araujo Raurau ont collaboré à la production de courtes vidéos magnifiquement rendues de personnes participant à l'événement, avec les conseils de Julian Flavin, coordinateur du laboratoire de médias critiques du L4E.

Les aspects financiers ont été gérés de manière experte par les chefs de projet du CCDAA, Aaron Vantsintjan et Lucia Justo, et nous sommes reconnaissants du soutien supplémentaire apporté par Deissy Perrilla Daza, coordinatrice du projet L4E. Dina Spigelski, directrice adjointe de L4E, a offert son soutien et a prodigué des conseils inestimables tout au long du projet, et Colin Scott, directeur du CCDAA et de L4E nous a apporté un soutien indéfectible. Cet événement n'aurait pu se tenir sans la confiance accordée au CCDAA par l'équipe Gouvernance démocratique et inclusive du Centre de recherches pour le développement international. Nous remercions tout particulièrement le chef d'équipe Adrian di Giovanni, ainsi que Markus Gottsbacher et Ana de Oliveira.

Ces travaux ont été réalisés grâce à une subvention du Centre de recherches pour le développement international, établi à Ottawa, au Canada. Les opinions exprimées ne représentent pas nécessairement celles du CRDI ou de son Conseil des gouverneurs. Ils ont également reçu le soutien du Fonds de recherche du Québec – Société et culture, et de l'initiative de Leadership pour l'Écozoïque.

Conception : Giovanni Aristizabal Hincapié

(c) Conseil mohawk de Kahnawake (CMK) et Centre pour la conservation et le développement autochtones alternatifs (CCDAA), 2024.

«*Nous devons changer la trajectoire des êtres humains sur cette terre.*»



Peuples autochtones, justice climatique et recherche-action dans les Amériques :
Échanger des connaissances et construire des alliances pour des territoires de vie

Messages clés et enseignements tirés

Une retraite organisée conjointement par le Centre pour la conservation et le développement autochtones alternatifs (CCDAA), l'Université McGill et le Conseil mohawk de Kahnawake (CMK) avec le soutien du Centre de recherches pour le développement international du Canada (CRDI).

28 septembre au 2 octobre 2023

Université McGill | Canadá

Autrice : Viviane Weitzner, PhD



Table des matières

1. Renseignements généraux	1
2. Processus et méthodologie	4
3. Messages clés et enseignements tirés	5
4. Implications pour la politique, la pratique et l'action	17
5. Réflexions finales	20
Carte : Territoires de vie/Peuples ancestraux participants	2
Encadré 1 : Objectif et thèmes	3
Encadré 2 : Honorer l'importance de la cérémonie	4
Encadré 3 : Rapports thématiques du rapporteur spécial des Nations Unies	16
Annexe 1 : Perspectives sur la justice climatique	21
Annexe 2 : Perspectives sur la recherche éthique	27
Annexe 3 : Table ronde avec le rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones	31



Vous pouvez obtenir plus de renseignements sur cette retraite (ordre du jour, liste des participants et participants, rapports de synthèse des séances en petits groupes, présentations, vidéo de la table ronde avec le rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et courtes vidéos de certaines personnes participant à l'événement) en vous rendant sur le site :

<https://cicada.world/fr/justice-climatique/>

« Il serait beaucoup plus efficace de promouvoir ou de rendre visible l' "injustice" ou de faire campagne avec ce terme. Parce que lorsqu'on parle de justice, le mot est tellement normalisé que l'on pense que c'est normal. Alors, s'il y a une justice, pourquoi en parler? Mais si nous parlons d'injustice, nous laisserons la place à la sensibilisation au mode de vie, au consumérisme. Et comment pouvons-nous transformer cette injustice en justice? »

– Marisol Garcia Apagueño,
Pueblo Kichwa, Pérou

« Il n'est pas acceptable que la transition verte se fasse au prix de la souffrance et du déplacement forcé des terres et territoires des peuples autochtones. »

— Francisco Cali Tzay, rapporteur spécial des Nations Unies
sur les droits des peuples autochtones
Pueblo Maya, Guatemala

« La réponse aux changements climatiques relève du spirituel. Que pouvons-nous faire pour que les gouvernements et les entreprises le comprennent? »

– Luis Jiménez Caceres,
Pueblo Aymara, Chile

“ Notre science nous permet de dire qu'il existe un monde spirituel. Cette connaissance est aussi valable que d'autres pour les espaces de décision sur le territoire. Si nous nous connectons à cette énergie spirituelle et surtout si nous nous tournons vers la sagesse de nos grands-mères et de nos grands-pères et vers les plantes spirituelles, nous trouverons des solutions aux angoisses que nous vivons. Parce que nous ne sommes pas dans le changement, comme dit Marisol, nous sommes dans la crise, nous sommes au point de non-retour. Si nous ne transformons pas notre pensée, mais surtout si nous ne transformons pas notre esprit, nous risquons de ne pas avoir de salut. ”

– Sonia Patricia Mutumbajoy Hurtado,
Pueblo Inga, Colombia

« La justice climatique ne consiste pas à renouveler notre système existant et à se demander comment le faire perdurer grâce à l'énergie renouvelable ou à d'autres "solutions". Il faut aller au-delà du "solutionnisme climatique" pour changer fondamentalement le système. »

– Matthew Burke, chercheur associé, Leadership
pour l'Écozoïque, États-Unis

1 Renseignements généraux – Stimuler le changement transformateur

Alors que notre planète brûle, que les inondations et les phénomènes météorologiques extrêmes se multiplient, il est de plus en plus admis que les solutions à la catastrophe climatique peuvent être trouvées dans le maintien des connaissances et des modes de vie des peuples ancestraux dont les territoires de vie abritent 80 % de la biodiversité mondiale. Dans le même temps, les grands titres de la presse mondiale montrent toujours plus clairement que ce sont ces mêmes personnes, gardiennes des territoires, qui subissent le plus les effets du développement extractif, souvent au péril de leur vie, sur la ligne de front de la défense des territoires. Leurs terres d'origine regorgeant de minéraux et de métaux nécessaires aux nouvelles technologies qui alimentent la « transition vers l'énergie verte » créent une tension perverse entre la volonté de conserver ces terres ancestrales et l'envie d'extraire des ressources pour produire de l'« énergie propre », entre autres.

Dans ce contexte, des concepts tels que la justice climatique, les territoires de vie et la recherche-action éthique constituent des outils potentiels pour aider à traverser des périodes complexes et incertaines, en vue de faire respecter les droits des Autochtones et les résultats autodéterminés, tout en provoquant un changement transformateur. Mais que signifient ces concepts du point de vue des différents peuples autochtones? Comment sont-ils analysés dans une optique sexospécifique et intergénérationnelle? Et que faut-il encore envisager pour enrayer la catastrophe climatique et préserver les systèmes de vie de notre planète?

Ces questions ont été examinées par les participants et participantes à une retraite qui s'est tenue du 28 septembre au 2 octobre 2023 à l'Université McGill de Montréal et qui a rassemblé une cinquantaine de personnes représentant des peuples autochtones et leurs alliés universitaires et non gouvernementaux de l'Île de la Tortue et d'Abya Yala. Avec des perspectives provenant de terres ancestrales situées à Rapa Nui, au Chili, en Argentine, au Pérou, en Bolivie, en Équateur, en Colombie, au Panama, au Guatemala, au Mexique, aux États-Unis et au Canada (voir la carte), l'objectif de la retraite consistait à

échanger des connaissances sur les stratégies politiques, juridiques et autres en faveur de la justice climatique, fondées sur des perspectives autochtones, et de recenser les enseignements tirés des approches et méthodologies de recherche participative éthique, tout en approfondissant la construction de relations et d'alliances.

Elle a été organisée conjointement par le Centre pour la conservation et le développement autochtones alternatifs (CCDAA), un centre de recherche multidisciplinaire qui soutient les projets de vie autodéterminés des peuples autochtones du monde entier, et le Conseil mohawk de Kahnawake (CMK), le gouvernement élu du peuple ancestral Kahnienkehá:ka (Mohawk) sur le territoire duquel se trouve l'Université McGill, avec le soutien du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) du Canada.

Le moment de la retraite s'avérait stratégique. Nous nous sommes rencontrés dans la perspective de la conférence internationale « Adaptation Futures » qui se tiendra à Montréal juste après (du 2 au 6 octobre), avec l'intention de faciliter l'échange de connaissances entre la délégation autochtone participant à cet événement et les partenaires autochtones et universitaires impliqués dans le CCDAA et son initiative sœur, Leadership pour l'Écozoïque (L4E) – un réseau croissant d'institutions travaillant à la réalisation d'une vision de l'avenir fondé sur des relations mutuellement bénéfiques entre les sociétés humaines et la communauté planétaire de la vie par le biais de la recherche, de l'apprentissage et de l'expérimentation en collaboration.

Nos conversations, ancrées dans l'histoire et les réalités du peuple kaniienkehaka qui gère la terre accueillant la retraite, ont été imprégnées d'une signification et d'une attention supplémentaires du fait que nous nous sommes réunis avant, pendant et après la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation du Canada, le 30 septembre. Nous étions également conscients des liens entre nos échanges et les discussions de la COP 28 qui se tiendront un mois plus tard aux Émirats arabes unis.

Carte Participants des peuples ancestraux et leurs Territoires de vie

Cette carte met en évidence les emplacements approximatifs des territoires ancestraux des participants. Nous reconnaissons que les frontières des États-nations imposées sur ces territoires empiètent sur l'intégrité territoriale ancestrale des peuples de l'île de la Tortue et d'Abya Yala.



Encadré 1

Objectif et thèmes

Objectif principal

Faciliter l'échange de connaissances entre les peuples autochtones et leurs alliés dans les Amériques sur les stratégies politiques, juridiques et autres en faveur de la justice climatique fondées sur les perspectives autochtones, et recenser les enseignements tirés des approches et méthodologies de recherche participative éthique, tout en créant un espace dynamique pour l'établissement de relations et d'alliances plus approfondies.

Grands axes thématiques

- Articuler la justice climatique à partir des perspectives autochtones, y compris les expériences différenciées et les impacts des changements climatiques sur les femmes et les jeunes.
- Méthodes de recherche éthiques pour travailler avec les peuples autochtones à la définition de la justice climatique.
- Stratégies pour soutenir la défense des droits des Autochtones face aux menaces directes, y compris les expériences et les rôles de leadership des femmes et des jeunes Autochtones.
- Stratégies visant à aider les peuples autochtones à formuler leurs propres politiques climatiques et à renforcer leurs propres cadres normatifs dans le domaine de leurs territoires de vie, dans une perspective sexospécifique et intergénérationnelle.
- Examiner les possibilités de façonner et d'attirer des investissements dans la biodiversité et la gestion du carbone des territoires de vie, de manière compatible avec les projets de vie des nations et territoires autochtones pour des moyens de subsistance basés sur la terre.
- Possibilités pour les peuples autochtones d'influer sur les cadres politiques nationaux, régionaux et mondiaux en matière d'adaptation et de climat.
- Explorer les synergies entre les participants et participants en vue d'une éventuelle recherche d'action commune.

2 Processus et méthodologies – Ce que nous avons fait, comment et pourquoi

Le programme de quatre jours a été conçu pour ancrer les conversations sur place et pour maximiser le temps passé ensemble à partager des connaissances et à établir des relations par le biais de tables rondes plénières, de discussions en petits groupes et d'espaces réservés aux Autochtones. La cérémonie a guidé le déroulement de chaque journée, les participantes et participants partageant également des danses et des chants de leur pays d'origine. Nos conversations, alimentées par des plats traditionnels provenant directement de Kahnawake, ont bénéficié d'une traduction simultanée en espagnol, en anglais et en français.

Nous avons commencé notre retraite en traversant le fleuve pour visiter la Première Nation de Kahnawake (29 septembre), et avons entendu parler de la dépossession en cours du territoire de Kanienkehaka et des effets dévastateurs de la construction de la Voie maritime du Saint-Laurent. Toutefois, nous avons également constaté comment le peuple de Kahnienkehaka redonne vie aux monticules d'argile et aux dégâts laissés par la construction de la Voie maritime, ainsi qu'à la diversité biologique qui en a résulté – des résultats qui ont récemment fait les manchettes nationales¹.

Nos deux journées d'ateliers (30 septembre et 1er octobre) ont été structurées autour de thèmes clés (voir encadré 1), avec des tables rondes organisées pour tisser des liens entre les expériences des territoires ancestraux situés dans des pays spécifiques (voir carte). S'appuyant sur les informations fournies par les participantes et participants avant la retraite, la conception collaborative des discussions a permis de comparer les expériences au sein d'États-nations spécifiques, mais aussi de mener des réflexions interrégionales.

Nous avons clôturé notre retraite en partageant des messages clés lors d'un forum public hybride (le 2 octobre) avec le rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, Francisco Cali Tzay. La conception et le déroulement de ce séminaire ont été élaborés en collaboration avec les participantes et participants autochtones de la retraite.

Encadré 2

Honorer l'importance de la cérémonie

La cérémonie a constitué un élément important qui a guidé notre rassemblement, avec ce cadeau offert chaque jour. Josie Auger, de la nation crie de Bigstone, nous a fait participer à une cérémonie de purification à notre arrivée dans la Première Nation de Kahnawake. L'aîné de Kanienkehaka Otsi'tsaken:ra et son assistante Niiioie:ren ont ouvert et clôturé nos deux jours de retraite à la Maison Thomson, sur le campus de l'Université McGill. Manari Ushigua, de la nation Sápara, en Équateur, a proposé une cérémonie du tabac. Cody Diabo, chef élu de Kahnawake, a prononcé des mots de remerciement à l'ouverture de notre séminaire hybride avec le rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, Francisco Cali Tzay, qui a clôturé notre série d'événements.

¹ <https://www.cbc.ca/news/indigenous/kahnawake-ke-restore-community-creek-former-glory-1.6954913>; <https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/kahnawake-bay-restoration-1.6919056>

3 Messages clés et enseignements tirés

Bien que nous nous soyons concentrés sur les questions propres aux peuples distincts et à leurs territoires de vie, certains points communs ont émergé, offrant une analyse critique et une orientation politique. Ce qui suit est une synthèse de certains messages clés et enseignements tirés, organisés par thèmes.

Il est important de noter que nos discussions ont bénéficié du point de vue des peuples afrodescendants dont les terres ancestrales sont profondément touchées par la catastrophe climatique et qui détiennent des droits fondamentaux et collectifs similaires à ceux des peuples autochtones. À l'exception de ceux concernant le rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et des peuples autochtones non contactés, les messages clés et les implications qui suivent doivent être lus de manière inclusive.

Utiliser les bons mots, les bons concepts et les bons cadres – L'(in)justice climatique

Le concept de justice climatique est étranger aux peuples autochtones, qui subissent principalement des injustices climatiques alimentées par l'héritage du colonialisme et du racisme structurel. Ce terme, potentiellement utile pour consolider la pensée sur le plan international, est en contradiction avec les réalités autochtones (voir [ici](#) pour d'autres perspectives sur la justice climatique).

De même, des termes tels que « durabilité » et « zéro net » s'avèrent décevants pour renverser la voie du développement extractif qui a alimenté la situation actuelle de la planète. Ce dont nous – tous les êtres de la planète – avons besoin, ce sont de nouveaux cadres, de nouveaux termes qui peuvent ouvrir la voie à une transformation fondée sur des principes qui sous-tendent des modes d'être et de savoir ancestraux qui unissent l'humanité dans l'action en vue de restaurer les systèmes de vie. Il s'agit notamment de reconnaître le savoir autochtone en tant que science et de l'intégrer pleinement dans le processus décisionnel.

« Il serait beaucoup plus efficace de promouvoir ou de rendre visible l'"injustice" ou de faire campagne avec ce terme. Parce que lorsqu'on parle de justice, le mot est tellement normalisé que l'on pense que c'est normal. Alors, s'il y a une justice, pourquoi en parler? Mais si nous parlons d'injustice, nous laisserons la place à la sensibilisation au mode de vie, au consumérisme. Et comment pouvons-nous transformer cette injustice en justice? »

– Marisol Garcia Apagueño,
Pueblo Kichwa, Pérou

L'utilisation de l'expression « justice climatique » dans le contexte des territoires et des expériences des peuples autochtones peut masquer les réalités de l'injustice en cours. S'il peut rester une aspiration et un référent, le terme doit être utilisé avec prudence, voire reconsidéré. De nouveaux cadres s'avèrent nécessaires afin d'unifier les actions de transformation visant à restaurer les systèmes de vie.

Embrasser les territoires de la vie – Un concept directeur

Le concept de territoires de vie offre une possibilité de mettre en évidence les connexions et les relations entre tous les êtres – humains et non-humains – afin de tracer des voies pour l'avenir. Ce concept inclut l'idée que les corps individuels sont des territoires et qu'il est important de guérir les traumatismes subis sur le plan individuel à cause de l'héritage du colonialisme, des pensionnats, des effets de l'église, du patriarcat et d'autres institutions coloniales, pour aller vers l'extérieur et guérir les territoires collectifs de la vie. Il implique une sécurité juridique pour les territoires ancestraux, afin que les peuples autochtones puissent assumer leurs responsabilités territoriales, en défendant leur souveraineté et leur droit fondamental à l'autodétermination. Il invite à imaginer un monde exempt de « zones de sacrifice », où les systèmes de vie de chaque territoire sont protégés.

“*En tant que femmes autochtones, nous avons été confrontées à la contraception forcée et à d'autres types d'abus. Les choix sont très importants. Nous devons nommer nos traumatismes et les dépasser. Les territoires de la vie concernent nos corps. Comment passer de la souveraineté de nos corps à la souveraineté de la Nation. Ceci constitue un pas dans la bonne direction.*»

– Josie Auger,
Nation crie de Bigstone, Canada

2

Le concept de territoires de vie offre des principes directeurs et un cadre pour la guérison individuelle et collective, la relationnalité, la souveraineté et le changement transformateur.

S'engager dans une recherche éthique, encourager la recherche autochtone autonome

Les pratiques de recherche éthique comprennent la coconception et la cocréation de processus de recherche fondés sur le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones concernés et répondant aux plans de vie et aux besoins de la communauté (voir [ici](#) pour des perspectives supplémentaires sur la recherche éthique). L'interculturalité, l'intergénérationnalité, la responsabilité, le respect et l'humilité figurent parmi les principes qui sous-tendent ce travail, où règnent un apprentissage mutuel et une validation de tous les savoirs présents, et où l'information reste au sein des communautés ou y est renvoyée et socialisée, tout en reconnaissant les droits de propriété intellectuelle des Autochtones. Les bailleuses et bailleurs de fonds doivent réduire les obstacles institutionnels au financement direct des peuples autochtones; et les capacités et les connaissances des autochtones en matière de sources et de processus de financement doivent être renforcées. En fin de compte, la recherche autonome des peuples autochtones devrait être encouragée et soutenue, le rôle de la cérémonie occupant une place centrale.

“*Nous déclarons NON à l'extractivisme de la connaissance. Nous continuons à reproduire l'extractivisme de l'or et du caoutchouc en ce qui concerne la connaissance. Nous sommes les sujets – et non les objets – de la recherche. Ainsi, il faut faire dialoguer au même plan tous les savoirs présents. Nous ne voulons pas que les gens se réfèrent à nous avec des catégories telles que les expériences, les pratiques culturelles, les rituels. Non! Il s'agit d'une connaissance. Il faut que ce soit sur le même plan.*»

– Rapport de la session de discussion réservée aux Autochtones

3

La recherche éthique doit être conçue en collaboration avec les populations autochtones, sur la base de leur consentement libre, préalable et éclairé, et déboucher sur des résultats qui bénéficient aux populations autochtones et répondent à leurs besoins et à leurs projets de vie. Elle doit également valoriser et reconnaître les connaissances scientifiques et les droits de propriété intellectuelle des populations autochtones, tout en honorant le rôle et les enseignements des cérémonies. La recherche autochtone autonome doit être encouragée et soutenue, les bailleuses et bailleurs de fonds réduisant leurs exigences bureaucratiques pour permettre le financement direct des partenaires autochtones, et les partenaires autochtones renforçant leurs capacités en matière d'accès et d'administration des fonds des bailleuses et bailleurs de fonds.

“*Les Haudenosaunee (Iroquois) (nos personnes âgées) nous ont enseigné qu'à chaque fois que les gens se réunissent pour une occasion quelconque, la première chose que nous reconnaissons, ce sont les forces qui nous ont donné la vie en ce moment et qui continuent à nous soutenir dans l'avenir...*

Nous utilisons ces « mots qui précèdent tout » et adressons nos salutations à l'ensemble du monde naturel...

Tout ce dont nous avons besoin pour vivre une bonne vie se trouve sur cette Terre mère. Pour tout l'amour qui nous entoure encore, nous rassemblons nos esprits et envoyons nos meilleurs vœux et remerciements au Créateur.

Maintenant, nos esprits ne font plus qu'un.»

– Aîné Otsi'tsaken:ra, Première Nation Kahnawake, Île de la Tortue
(extrait de la cérémonie d'ouverture)

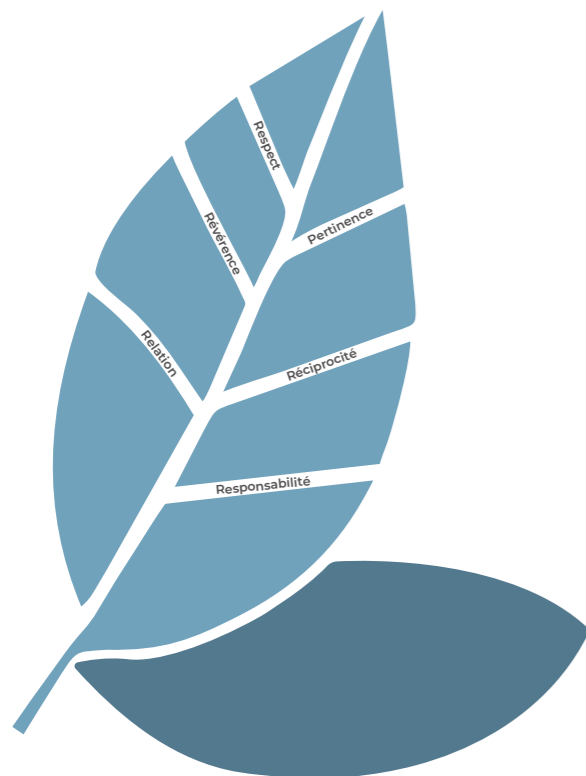


L'aîné Otsi'tsaken:ra (troisième à partir de la gauche) entouré de plusieurs délégués après la cérémonie d'ouverture.

Revitaliser et valoriser les modes de connaissance, d'existence et de gouvernance autochtones – Retour vers le futur

Transformer les modes de pensée pour que tous les êtres humains puissent avoir un seul esprit et un seul cœur en respectant les « cinq R » – respect, révérence, réciprocité, responsabilité et relation – et en rendant grâce, constitue le catalyseur nécessaire pour s'éloigner du modèle extractiviste et capitaliste qui alimente la crise climatique et pour renforcer les voies vers des territoires de vie dynamiques qui atténuent la crise climatique. Il est essentiel de revitaliser la spiritualité, l'identité et les ordres juridiques autochtones, qui s'appuient sur le droit naturel des êtres sensibles et non sensibles, et de guérir les systèmes de gouvernance autochtones afin de réconcilier les modèles de gouvernance héréditaires et coloniaux imposés. Et

au-delà, pour la pédagogie autochtone – partager des enseignements qui peuvent transformer les modes de pensée. Il s'agit d'une mission active pour le peuple Sápara en Équateur, par exemple, qui invite des étrangers sur leurs terres natales pour apprendre les philosophies et les cérémonies Sápara, et la manière de rêver à des voies de transformation pour aller de l'avant. Pourtant, les solutions qui mettent l'accent sur la transformation spirituelle posent un défi de taille, comme l'a souligné un participant autochtone aymara du Chili : « La réponse aux changements climatiques se trouve dans le spirituel. Que pouvons-nous faire pour que les gouvernements et les entreprises le comprennent? »



4

La revitalisation et la valorisation des modes de connaissance, d'existence et de gouvernance autochtones – y compris les ordres juridiques et la spiritualité autochtones – et l'engagement dans une pédagogie autochtone visant à faire respecter les principes directeurs du respect, de la révérence, de la réciprocité, de la responsabilité et de la relation constituent des outils essentiels pour s'éloigner du modèle extractiviste et capitaliste qui a conduit à notre crise climatique.

Concevoir de nouvelles visions de la vie : le rôle des femmes, des jeunes et des personnes âgées

En tant que gardiennes de la culture et de la vie, les femmes jouent un rôle particulier dans la recherche de solutions à la crise climatique, et leur voix doit être entendue et intégrée dans le processus décisionnel. Comme l'a souligné un participant cri de l'île de la Tortue, si les peuples autochtones disposent d'outils mondiaux importants pour faire respecter leurs responsabilités territoriales, ceux-ci ne suffisent pas pour mener à bien la tâche qui leur incombe :

« *La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) constitue un bon document. Elle traite des droits des personnes. Mais tout ce qui se trouve sur la terre n'est pas un être sensible – c'est la terre mère. Nous devons donc parler au nom d'un être qui ne peut s'exprimer lui-même. Nous avons une relation particulière en tant que femmes. Les femmes jouent un rôle important pour protéger le caractère sacré de la vie dans nos territoires, nos corps. Nous devons retourner dans le futur.* »

En effet, les femmes figurent déjà en première ligne pour concevoir de nouvelles visions de la vie et des moyens d'aller de l'avant, comme l'a souligné une participante équatorienne à Sápara.

De même, les jeunes hériteront de la catastrophe et doivent être entendus. Les femmes autochtones ont mentionné les injustices commises par les jeunes de leur communauté, qui jouent un rôle actif dans le nettoyage des déchets arrivant sur leurs terres en provenance d'ailleurs. Déployant des efforts de nettoyage dans les forêts d'Amazonie aux plages de Rapa Nui, au Chili, envahis quotidiennement de plastiques provenant de la plus grande île de plastique au monde flottant juste au large de ses côtes, les enfants autochtones sont déjà à l'avant-garde du nettoyage de l'héritage du gâchis.

Pourtant, tandis qu'une frange de la jeunesse autochtone fait le ménage dans le monde, le reste est contraint de s'engager dans des voies plus destructrices. En effet, de nombreux jeunes Autochtones des Amériques sont confrontés à de sombres réalités en matière d'opportunités économiques et d'emploi sur leur terre natale, conséquence directe des forces extractives mondiales et autres, alors que les États semblent absents et ne respectent pas leurs obligations en matière de protection des droits et des terres natales des peuples autochtones. Les conséquences s'avèrent alarmantes. En effet, les jeunes de nombreuses régions rejoignent de plus en plus les rangs de groupes armés illicites qui se livrent au trafic de stupéfiants et à d'autres activités illégales, afin de répondre à leurs besoins. Il peut s'ensuivre de graves répercussions sur l'intégrité territoriale et culturelle. La lutte contre le racisme et la discrimination systémiques ainsi que la création d'opportunités économiques dynamiques pour les jeunes renforcent le potentiel de justice climatique et permettent aux jeunes Autochtones d'assumer leurs rôles et responsabilités territoriales.

Cela ne peut se faire sans intégrer le savoir des personnes âgées et sans veiller à la mise en place de mécanismes afin de pouvoir transmettre leur savoir aux générations futures. Les personnes vénérables représentent des bibliothèques territoriales dont les connaissances essentielles doivent être préservées.

« *Nous devons protéger nos personnes vénérables et leur garantir des mécanismes de transmission de leur savoir. Que la bibliothèque de nos personnes vénérables reste ici lorsqu'elles passent dans l'au-delà.* »

– Sonia Patricia Mutumbajoy Hurtado,
peuple Inga, Colombie

5

Les femmes, les jeunes et les personnes âgées jouent des rôles distincts dans la lutte contre la crise climatique. Leur voix et leurs connaissances doivent être intégrées dans la conception des chemins à suivre, en créant des conditions propices à cette évolution.

Reconnaître et valoriser la gestion ancestrale – Au-delà des forêts, plantation d'arbres, conservation descendante et marchés du carbone

Les solutions climatiques varient en fonction des particularités de chaque peuple et de chaque lieu. Les efforts ne doivent pas se limiter aux investissements dans les forêts, alors que d'autres écosystèmes s'avèrent tout aussi importants pour la préservation des systèmes et territoires de vie, tels que les océans, les rivières et les mangroves, essentiels aux modes de vie ancestraux.

En outre, comme l'a souligné un participant universitaire, également écologiste tropical, en examinant le tableau d'ensemble de la crise climatique, si les forêts constituent des puits de carbone et peuvent atténuer les changements climatiques, cet effet se retourne contre les forêts, qui peuvent devenir « un ennemi » lorsqu'elles brûlent, libérant tout le carbone séquestré dans l'atmosphère. Pourtant, même si la réalité de la combustion des forêts et de ses effets sur le climat accroît en Amérique du Nord et dans d'autres parties du monde, les responsables politiques continuent à accorder une place importante et étroite aux forêts et à la plantation d'arbres. Ce n'est pas la solution, a souligné l'écologiste, en insistant sur les profondes inégalités qui sous-tendent les approches actuelles, lesquelles ne reconnaissent pas ou ne valorisent pas la conservation des forêts autochtones : « Planter des arbres ne résoudra pas le problème du climat. Pour corriger le climat, nous devons conserver les forêts, ce que font les peuples autochtones. Et pour conserver les forêts, les peuples autochtones ne reçoivent rien. Cette situation s'avère profondément injuste. »

En outre, la solution ne doit pas émaner des responsables politiques, qui préconiseraient la création de zones protégées, la dépossession des populations autochtones les empêchant ainsi

d'utiliser, de gérer et de conserver leurs terres ancestrales. Cette approche remet encore plus en question la possibilité pour les peuples autochtones d'obtenir une sécurité juridique sur leurs titres territoriaux, alors que, avec un malin plaisir, les gouvernements utilisent ces mêmes terres ancestrales pour mettre en place des systèmes de crédits carbone qui récompensent les entreprises transnationales avec des fonds qui finissent dans les coffres de l'État. C'est ce que vivent les peuples Kichwa, Shawi et Awajún de la région de San Martín au Pérou. Ils ont été chassés de leur territoire traditionnel par le gouvernement, une violation des droits payée et maintenue par les entreprises transnationales qui écoblanchissent leur pollution ailleurs.

« Le parc vend des crédits carbone aux transnationales. Ces ressources économiques – qui se chiffrent en millions de dollars – ne parviennent pas aux peuples autochtones qui possédaient ces terres. »

– Marisol Garcia Pagueño, peuple Kichwa, Tupac Amaro, Pérou

Une stratégie partagée par le peuple autochtone Embera Chamí de Caldas, en Colombie, consiste à ce que les peuples autochtones déclarent eux-mêmes leurs propres zones protégées et que ces dernières soient ensuite enregistrées à l'échelle internationale. Dans le cas du Resguardo de Origen Colonial Cañamomo Lomapieta, en 2023, les Embera Chamí qui habitent cette zone ont autoproclamé leur patrie comme territoire de vie, laquelle a ensuite été enregistrée par les Nations Unies en tant qu'aire conservée autochtone, bien qu'elle n'ait pas le statut officiel

d'aire de conservation en vertu de la législation colombienne. Pourtant, les agences de l'État, qui collaborent avec les Embera Chamí pour conserver leurs terres ancestrales et leur intégrité territoriale, leur octroient même un soutien financier pour les récompenser de leurs efforts.

Enfin, il est nécessaire d'inclure et de rendre visibles dans les discussions, la recherche et l'élaboration des politiques de lutte contre la crise climatique dans les Amériques, les connaissances et les sciences de tous les peuples ancestraux. Il s'agit notamment d'associer au savoir des peuples autochtones le savoir ancestral des peuples réduits en esclavage en Afrique et amenés aux Amériques pour travailler pour le compte des Européens.

Leurs pratiques et connaissances culturelles distinctes continuent de gérer les systèmes de vie et les terres d'Abya Yala et de l'Île de la Tortue, et de tirer d'importants enseignements pour inverser la tendance à la catastrophe climatique. Jusqu'à présent, l'accent a été mis sur l'examen des connaissances et des pratiques des peuples autochtones dans le but d'atténuer la crise climatique. Toutefois, très peu d'attention a été accordée aux connaissances et aux pratiques ancestrales des populations d'ascendance africaine.

6

Les systèmes actuels de marché du carbone doivent être entièrement repensés. Ils entravent plus la gestion et la conservation des terres qu'ils ne les aident. De plus, ils reposent sur de fausses prémises qui font de la nature une marchandise et lui donnent un prix, ce qui permet aux sociétés polluantes de poursuivre leurs activités habituelles. Il faut mettre fin aux modèles de conservation descendante qui déplacent ou retirent la gestion ancestrale de leurs terres et créent une insécurité juridique supplémentaire pour les titres autochtones tout en donnant la priorité à l'écoblanchiment de la pollution que les entreprises créent ailleurs. En outre, il convient de reconsidérer l'attention étroite portée actuellement à la plantation d'arbres et à la préservation des forêts. Ces puits de carbone pourraient agir à contre-courant, s'ils devaient brûler et libérer le carbone qu'ils ont séquestré. Pour inverser ces « solutions » corporatives exclusives et imposées d'en haut, il faut envisager des solutions propres à ces lieux particuliers, où le rôle des peuples ancestraux, leurs connaissances scientifiques et leurs pratiques de gestion des forêts, des mers et de la terre sont reconnus et appréciés à leur juste valeur. Dans ces contextes, les connaissances ancestrales des Afrodescendants qui gèrent les terres doivent être reconnues et valorisées aux côtés des peuples autochtones. Il est urgent de garantir la sécurité juridique des terres ancestrales.



Des participants du Pérou et de l'Équateur partagent les injustices climatiques subies sur leurs territoires et le travail qu'ils accomplissent pour restaurer l'intégrité territoriale et l'équilibre spirituel.

Respecter le consentement libre, préalable et éclairé et les partenariats – au-delà de la transition énergétique (injuste), de l'écoblanchiment et des violations des droits de l'homme

De même que les terres autochtones sont dépossédées et découpées dans le cadre d'efforts de conservation visant à mettre en place un système d'échange de droits d'émission de carbone et à marchandiser la nature, les terres ancestrales sont convoitées pour les minéraux et les métaux qu'elles recèlent et qui pourraient alimenter les technologies conduisant à une « transition énergétique verte ». Les entreprises et les États s'emparent des solutions technologiques potentielles pour sortir de la crise climatique, créant une pression intense sur les terres ancestrales pour extraire des « minerais essentiels » offrant des alternatives aux combustibles fossiles. Pourtant, tout en verdissant leur discours et leur image, les entreprises – avec le soutien des gouvernements nationaux – continuent de violer les droits des peuples autochtones et afro-colombiens à l'autodétermination en accélérant ces projets sans faire preuve de la diligence requise en matière de processus de consultation conduisant à l'obtention – ou au refus – d'un consentement libre, préalable et éclairé, une norme minimale défendue par la DNUDPA. Les participants ont évoqué plusieurs cas spécifiques de « transition énergétique verte » touchant leur pays d'origine.

« Il n'est pas acceptable que la transition verte se fasse au prix de la souffrance et du déplacement forcé des terres et territoires des peuples autochtones. »

– Francisco Cali Tzay, rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
Peuple maya, Guatemala

Ayant dénoncé l'hypocrisie des solutions technologiques qui sous-tendent les « transitions vertes » et qui maintiennent un consumérisme effréné sans changer les façons de penser et d'être, tout en mettant en lumière les injustices persistantes du fait de cette nouvelle vague d'extractivisme et de dépossession, les participantes et participants ont appelé au respect du consentement libre, préalable et éclairé dans le cadre de ces projets. Comme l'a souligné un participant cri de Wemindji, les projets de « transition vers l'énergie propre » que les peuples autochtones souhaitent voir se réaliser sur leurs terres doivent, au minimum, être fondés sur des partenariats incluant le partage des bénéfices, voire être menés par les peuples autochtones eux-mêmes.

7

Cualquier minería hacia la 'transición energética verde' debe respetar plenamente los derechos de los Pueblos indígenas descritos en la DNUDPI y los derechos de los Pueblos Afrodescendientes, incluyendo sus propios procesos y leyes en torno al Consentimiento Libre, Previo e Informado. Cualquier proyecto que siga el debido proceso indígena y afrodescendiente y obtenga el consentimiento de los Pueblos indígenas y afrodescendientes debe conducir a asociaciones para la distribución de beneficios o ser completamente dirigido por los propios administradores de tierras originales..

Lutter contre les effets graves des économies illicites et de leur extractivisme – Mécanismes d'autoprotection

Alors que les terres des peuples ancestraux subissent une nouvelle vague d'extractivisme au nom de l'« énergie propre », des « minerais essentiels » et de la « transition énergétique verte », de nombreuses terres des Amériques sont simultanément touchées par les activités d'actrices et d'acteurs armés hors-la-loi et leurs économies illicites. Du peuple Asháninka du Pérou aux communautés noires de Palenke Alto Cauca et au peuple autochtone Embera Chamí de Colombie, les participantes et participants ont partagé leurs expériences sur la façon dont leurs responsabilités territoriales ancestrales et leurs actions pour atténuer la crise climatique sont gravement touchées par les ordres juridiques violents associés aux personnes qui utilisent leurs terres pour se livrer au trafic de stupéfiants, aux cultures illicites, à l'exploitation forestière illégale ou à l'extraction

d'or à base de mercure et de cyanure, parmi d'autres activités.

Face à l'abandon de l'État, les peuples ancestraux ont dû prendre en main des stratégies de protection de leurs peuples et de leurs territoires. Dans ce contexte, il est devenu impératif de créer des alliances entre les peuples pour partager des stratégies de protection, y compris au-delà des clivages ethniques. C'est le cas des communautés noires des Palenke Alto Cauca et des Embera Chamí en Colombie, qui organisent des échanges entre leurs gardes autochtones autonomes et les gardes cimarronas afin de partager des stratégies visant à assurer la sécurité physique des communautés et de leurs responsables, ainsi que l'intégrité territoriale de leurs terres.

8

Les États doivent prendre des mesures concrètes pour lutter contre la présence croissante d'actrices et d'acteurs armés illicites dans les territoires ancestraux et contre les effets néfastes et violents de cette présence sur l'intégrité territoriale et culturelle, qui alimente la crise climatique. Les peuples autochtones et ancestraux doivent continuer à renforcer leur autonomie en matière de gestion et de surveillance des terres par le biais d'échanges entre peuples afin de partager des stratégies concrètes d'autoprotection individuelle et collective dans ces contextes.

Protéger les peuples isolés, traiter l'(in)justice en mer

Les participants Asháninka et Rapa Nui ont souligné la nécessité d'intégrer dans les discussions sur la crise climatique les besoins très spécifiques des peuples qui vivent volontairement isolés et veulent rester sans contact, ainsi que les impacts distincts de la crise climatique en mer. Au Pérou, les impacts les plus importants sur les peuples Asháninka découlent de la progression du trafic de stupéfiants, qui touche la vie quotidienne

et prive les populations de la sécurité physique et juridique de leurs terres. Pendant ce temps, en mer, l'imposante île de plastiques flottant au large des côtes de Rapa Nui, créée à partir de déchets produits très loin, s'échoue quotidiennement sur cette terre autochtone. Ces contextes spécifiques nécessitent une attention ciblée pour remédier à ces injustices.

9

Les États doivent accorder une attention particulière à la protection des peuples autochtones isolés et de ceux qui vivent volontairement isolés, en particulier dans le contexte des économies illicites qui exacerbent la crise climatique, ainsi qu'à l'élimination des injustices climatiques liées à l'accumulation de plastiques dans les mers de notre planète.

Remédier à l'iniquité des processus et des résultats internationaux – Financement direct des initiatives et de la participation des populations autochtones

Les efforts internationaux actuels se concrétisent par très peu de fonds alloués directement aux communautés autochtones promis pour l'adaptation au climat. En revanche, gouvernements et autres organisations en bénéficient. De même, les négociations internationales sont marquées par des problèmes liés à la représentation des peuples autochtones, les voix de la base étant absentes, et les organisations non gouvernementales rivalisant pour attirer les organisations autochtones à leur table des négociations. Comme l'a mentionné un participant autochtone : « Nous nous sentons utilisés plutôt que reconnus pour l'importance de notre travail, et c'est là que naît l'injustice. Dans des événements tels que la COP, les gens parlent de l'importance des forêts... Mais des gens s'occupent des forêts! Et leur travail n'est pas pris en compte. »

Les stratégies discutées pour inverser ces tendances comprennent la mise en place de mécanismes de financement direct des peuples autochtones pour des initiatives visant à atténuer les changements climatiques; à créer des conditions favorables pour que les femmes aînées puissent participer aux espaces politiques et décisionnels en dehors de leurs territoires, y compris à l'échelle internationale (soutien pour la garde des enfants et d'autres responsabilités familiales et communautaires pendant qu'elles travaillent à l'extérieur); à encourager

la participation de la jeunesse à l'élaboration d'une vision et à la prise de décision au sein et en dehors des communautés autochtones; à créer des mécanismes permettant aux territoires, en tant que communautés de vie, d'être pleinement représentés en tant qu'êtres aux tables de décision; et à envisager la mise en place d'une formation pour les « diplomates autochtones » qui peuvent représenter leur peuple dans des forums à tous les échelons.

Dans le même temps, les efforts visant à inclure les peuples autochtones dans les discussions sur le climat sur les plans local et national ont rencontré des difficultés particulières. Par exemple, les personnes d'ascendance autochtone qui participent aux Comités de crise climatique avec les fonctionnaires de l'État dans la région du lac Champlain, dans le Vermont (États-Unis) ont été confrontées à plusieurs difficultés, notamment des déconnexions fondamentales en ce qui concerne la langue, le processus et l'approche. Les connaissances autochtones ne sont pas prises en compte lors de la mise en œuvre, et la prise de décision fondée sur le « consensus » est écartée au profit d'une approche fondée sur les règles de la majorité. Il existe de fortes asymétries de pouvoir pour influencer sur le processus et les résultats, les riches propriétaires d'entreprises menant la danse et plaçant l'économie avant la terre, plutôt que la terre avant l'économie.

« Je pensais que les membres non autochtones du Comité de crise climatique parlaient une autre langue... D'après leurs dires, 70 % du Vermont est constitué de forêts. J'ai contesté ce propos : si l'on peut couper une section à blanc et ne pas y construire, s'agit-il toujours d'une forêt? Ou « zéro net » : les personnes abattent les arbres et utilisent les granulés et la biomasse. Et pour atteindre le zéro net, elles ne comptabilisent le carbone que lorsque les arbres sont abattus et mis en copeaux. Mais qu'en est-il lorsque nous brûlons les granulés? Vous le libérez à nouveau! Mais elles ne veulent pas le compter à nouveau! »

– Judy Dow,
descente des Abénaquis, Vermont

10

Les processus internationaux conçus pour lutter contre la crise climatique doivent être repensés de manière à permettre la participation des peuples autochtones depuis la base, y compris les femmes, les jeunes et les personnes âgées, et à mettre en place des mécanismes de soutien spécifiques pour permettre cette participation, en particulier pour les femmes (garde d'enfants, soins aux personnes âgées, entre autres). Cette conception doit tenir compte de la manière dont les territoires autochtones, en tant que communautés d'êtres humains et non humains, peuvent participer et être entendus. Au-delà de la participation intergénérationnelle et sexospécifique des peuples autochtones à ces processus mondiaux, les ressources destinées à lutter contre la crise climatique doivent être redistribuées et parvenir directement aux peuples autochtones afin qu'ils puissent assumer leurs responsabilités uniques dans l'intérêt de l'ensemble de l'humanité et des systèmes de vie.

Unir l'humanité pour lutter contre la crise climatique – Partager les responsabilités et agir maintenant

Enfin, un appel a été lancé à l'humanité tout entière pour qu'elle s'unisse afin de lutter contre la catastrophe climatique, en insistant sur le fait qu'il s'agit d'une responsabilité partagée qui va au-delà des peuples autochtones.

« La forêt nous montre que les changements climatiques sont déjà là – et qu'ils agissent déjà. Nous ne pouvons plus parler d'adaptation future. Nous devons parler d'adaptation dans le présent, maintenant... En tant que cultures, en tant qu'êtres humains, nous devons nous unir pour faire face aux changements climatiques. Les concepts utilisés, tels que le développement durable ou la durabilité, ne fonctionneront pas. Nous devons chercher d'autres mots pour nous harmoniser avec ce changement que nous vivons en tant qu'êtres humains, et commencer à prendre soin de notre espace de vie – chacune et chacun d'entre nous dans le monde – pour faire face à ce qui va arriver. »

– Manari Ushigua
de la nation Sápara en Équateur

« La défense de l'environnement – ou la recherche de solutions à ce problème – ne relève pas seulement des peuples autochtones, mais de l'humanité tout entière. C'est donc par là qu'il faut commencer à traiter ce problème. Que nous ayons toutes et tous la même idéologie, à savoir qu'il est de notre responsabilité de maintenir cette planète en vie. Que nous sommes tous des êtres humains, que nous vivons tous sur cette planète et qu'il est donc de notre devoir de la maintenir en vie... pour vos frères, vos sœurs ou vos proches. Notre responsabilité est de laisser une planète vivante aux générations futures. »

– Marisol Garcia Pagueño,
Pueblo Kichwa du Pérou

11

Pour lutter efficacement contre la crise climatique, l'humanité et les peuples doivent s'unir. Il s'agit d'une responsabilité partagée qui inclut - mais va bien au-delà - les peuples autochtones et leurs connaissances ancestrales.

Renforcer l'action grâce au rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Dans son intervention, le rapporteur spécial des Nations Unies Francisco Cali Tzay a commenté certaines conclusions de son voyage officiel au Canada en mars 2023, ainsi que les conséquences de la crise climatique sur les peuples autochtones du monde entier (voir [ici](#) pour un résumé de sa présentation et de la discussion qui a suivi, et [ici](#) pour une vidéo de l'événement). Il a invité les personnes déléguées à télécharger ses rapports thématiques sur le financement vert (2023); sur les femmes autochtones et le développement, l'application, la préservation et la transmission des connaissances scientifiques et techniques (2022), et a proposé les messages ciblés suivants :

Encadré 3

Rapports thématiques du rapporteur spécial des Nations Unies

Les rapports thématiques du rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.ohchr.org/fr/special-procedures/sr-indigenous-peoples/annual-thematic-reports-special-rapporteur-rights-indigenous-peoples>

12

Pour intensifier l'action internationale avec le rapporteur spécial des Nations Unies, les peuples autochtones doivent présenter des pétitions directement et envoyer les informations pertinentes à Francisco Cali Tzay, rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, à ses adresses électroniques officielles et personnelles : hrc-sr-indigenous@un.org (officielle); josefcalitzay@arizona.edu (personnelle).

13

Pour que la DNUDPA devienne un instrument universel et contraignant, les peuples autochtones doivent la citer et l'utiliser autant que possible.

4 Implications pour la politique, la pratique et l'action

Les discussions de la retraite ont des implications conceptuelles et pratiques pour l'élaboration des politiques et l'action des gouvernements autochtones, des organismes gouvernementaux nationaux et internationaux, ainsi que pour les organisations non gouvernementales, les universités, les organisations philanthropiques, le secteur des entreprises ainsi que les donatrices et donateurs. Les principales implications découlant des conversations sont regroupées par thèmes ci-dessous.

Implications conceptuelles

1. (In)justice climatique

L'utilisation de l'expression « justice climatique » dans le contexte des territoires et des expériences des peuples autochtones peut masquer les réalités de l'injustice en cours. S'il peut rester une aspiration et un référent, le terme doit être utilisé avec prudence, voire reconsidéré. De nouveaux cadres s'avèrent nécessaires afin d'unifier les actions de transformation visant à restaurer les systèmes de vie.

2. Territoires de vie

Le concept de territoires de vie offre des principes directeurs et un cadre pour la guérison individuelle et collective, la relationnalité, la souveraineté et le changement transformateur.

Implications pour la recherche

3. Recherche éthique

La recherche éthique doit être conçue en collaboration avec les populations autochtones, sur la base de leur consentement libre, préalable et éclairé, et déboucher sur des résultats qui bénéficient aux populations autochtones et répondent à leurs besoins et à leurs projets de vie. Elle doit également valoriser et reconnaître les connaissances scientifiques et les droits de propriété intellectuelle des populations autochtones, tout en honorant le rôle et les enseignements des cérémonies. La recherche

autochtone autonome doit être encouragée et soutenue, les bailleuses et bailleurs de fonds réduisant leurs exigences bureaucratiques pour permettre le financement direct des partenaires autochtones, et les partenaires autochtones renforçant leurs capacités en matière d'accès et d'administration des fonds des bailleuses et bailleurs de fonds.

Implications pour la conception de parcours transformateurs

4. Revitaliser et partager les modes de connaissance, d'existence et de pédagogie autochtones

La revitalisation et la valorisation des modes de connaissance, d'existence et de gouvernance autochtones – y compris les ordres juridiques et la spiritualité autochtones – et l'engagement dans une pédagogie autochtone visant à faire respecter les principes directeurs du respect, de la révérence, de la réciprocité, de la responsabilité et de la relation, constituent des outils essentiels pour s'éloigner du modèle extractiviste et capitaliste qui a conduit à notre crise climatique.

5. Intégrer les femmes, les jeunes et les personnes âgées

Les femmes, les jeunes et les personnes âgées jouent des rôles distincts dans la lutte contre la crise climatique. Leur voix et leurs connaissances doivent être prises en compte dans l'élaboration de chemins à suivre et dans la création de conditions favorables.

6. Reconnaître et valoriser la gestion ancestrale, assurer la sécurité juridique du territoire

Les systèmes actuels de marché du carbone doivent être entièrement repensés. Ils entravent plus la gestion et la conservation des terres qu'ils ne les aident. De plus, ils reposent sur de fausses prémisses qui font de la nature une marchandise et lui donnent un prix, ce qui permet aux sociétés polluantes de poursuivre leurs activités habituelles. Il faut mettre fin aux modèles de conservation descendante qui déplacent ou retirent la gestion ancestrale de leurs terres et créent une insécurité juridique supplémentaire pour les titres autochtones tout en donnant la priorité à l'écoblanchiment de la pollution que les entreprises créent ailleurs. En outre, il convient de reconsidérer l'attention étroite portée actuellement à la plantation d'arbres et à la préservation des forêts. Ces puits de carbone pourraient agir à contre-courant, s'ils devaient brûler et libérer le carbone qu'ils ont séquestré. Pour inverser ces « solutions » corporatives exclusives et imposées d'en haut, il faut envisager des solutions propres à ces lieux particuliers, où le rôle des peuples ancestraux, leurs connaissances scientifiques et leurs pratiques de gestion des forêts, des mers et de la terre sont reconnus et appréciés à leur juste valeur. Dans ces contextes, les connaissances ancestrales des Afrodescendants qui gèrent les terres doivent être reconnues et valorisées aux côtés des peuples autochtones. Il est urgent de garantir la sécurité juridique des terres ancestrales.

7. Respecter les droits des peuples ancestraux

Toute exploitation minière en vue de la « transition énergétique verte » doit respecter pleinement les droits des peuples autochtones énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les droits des peuples d'ascendance africaine, y compris leurs propres processus et lois en matière de consentement préalable, libre et éclairé. Tous les projets qui respectent les procédures régulières des populations autochtones et afrodescendantes et obtiennent leur consentement doivent

déboucher sur des partenariats de partage des bénéfices ou être entièrement menés par les premiers responsables de la gestion des terres eux-mêmes.

8. Lutter contre les économies illicites

Les États doivent prendre des mesures concrètes pour lutter contre la présence croissante d'actrices et d'acteurs armés illicites dans les territoires ancestraux et contre les effets néfastes et violents de cette présence sur l'intégrité territoriale et culturelle, qui alimente la crise climatique. Les peuples autochtones et ancestraux doivent continuer à renforcer leur autonomie en matière de gestion et de surveillance des terres par le biais d'échanges entre les peuples afin de partager des stratégies concrètes d'autoprotection individuelle et collective dans ces contextes.

9. Protéger les peuples isolés, inverser l'(in)justice en mer

Les États doivent accorder une attention particulière à la protection des peuples autochtones isolés et de ceux qui vivent volontairement isolés, en particulier dans le contexte des économies illicites qui exacerbent la crise climatique, ainsi qu'à l'élimination des injustices climatiques liées à l'accumulation de plastiques dans les mers de notre planète.

10. Repenser les processus internationaux, financer directement les peuples ancestraux

Les processus internationaux conçus pour lutter contre la crise climatique doivent être repensés de manière à permettre la participation des peuples autochtones depuis la base, y compris les femmes, les jeunes et les personnes âgées, et à mettre en place des mécanismes de soutien spécifiques pour permettre cette participation, en particulier pour les femmes (garde d'enfants, soins aux personnes âgées, entre autres). Cette conception doit tenir compte de la manière dont les territoires autochtones, en tant que communautés d'êtres humains

et non humains, peuvent participer et être entendus. Au-delà de la participation intergénérationnelle et sexospécifique des peuples autochtones à ces processus mondiaux, les ressources destinées à lutter contre la crise climatique doivent être redistribuées et parvenir directement aux peuples autochtones afin qu'ils puissent assumer leurs responsabilités uniques dans l'intérêt de l'ensemble de l'humanité et des systèmes de vie.

11. Unir l'humanité dans une responsabilité partagée

Pour lutter efficacement contre la crise climatique, l'humanité et les peuples doivent s'unir. Il s'agit d'une responsabilité partagée qui inclut – mais va bien au-delà – les peuples autochtones et leurs connaissances ancestrales.

Implications pour les peuples autochtones dans le cadre de la mise à l'échelle

12. Assurer le renforcement par le rapporteur spécial des Nations

Pour intensifier l'action internationale avec le rapporteur spécial des Nations Unies, les peuples autochtones doivent présenter des pétitions directement et envoyer les informations pertinentes à Francisco Cali Tzay, rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, à ses adresses électroniques officielles et personnelles : hrc-sr-indigenous@un.org (officielle); josefcalitzay@arizona.edu (personnelle).

13. Utiliser et citer la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA)

Pour que la DNUDPA devienne un instrument universel et contraignant, les peuples autochtones doivent la citer et l'utiliser autant que possible.



5 Réflexions finales

Notre retraite a été conçue en honorant les enseignements et l'importance de la cérémonie. Tout comme elle avait commencé, elle s'est terminée par une cérémonie offerte par l'aîné Otsi'tsaken:ra. Ses paroles résonnent comme un appel au réveil pour chacune et chacun de nous afin de changer le chemin des êtres humains sur cette terre :

« Notre mère est malade et notre mère souffre. Notre mère éprouve des difficultés. Et tout comme nous, lorsque nous attrapons un rhume, deux choses seulement peuvent se produire. D'une part, notre corps luttera contre le froid et nous guérirons; d'autre part, notre corps est trop faible et nous mourrons. Il en va de même pour la terre. La terre est malade et se débat. Savez-vous qui est la maladie? Ce sont les êtres humains. Alors, de deux choses l'une : soit nous commençons à comprendre notre place dans ce monde, soit elle se débarrassera de nous. Et elle a du temps devant elle... »

« Les grands gouvernements pensent détenir le pouvoir. Ils sont armés. Ils ont leurs lois, leur police, leurs véhicules. Mais nos prophéties nous disent qu'il viendra un temps où les êtres humains recevront une leçon. Peut-être nous devrions continuer à dire aux capitalistes qui pensent posséder toutes les armes, que le pouvoir n'est pas en leur possession. Lorsque la terre changera, leurs armes ne serviront plus à rien. Leur argent sera sans effet. Nous devons leur dire. Nous devons changer la trajectoire des êtres humains sur cette terre. »

– Aîné Otsi'tsaken:ra,
Première Nation Kahnawake, Île de la Tortue
(extrait de la cérémonie de clôture)

Annexe 1

Perspectives sur la justice climatique

Annexe 1: Perspectives sur la justice climatique

Six groupes de discussion mixtes ont débattu des questions suivantes : *Qu'est-ce que la justice climatique? En quoi la situation est-elle différente pour les femmes, les jeunes et les personnes âgées autochtones?*

Les participantes et participants ont encadré les discussions en considérant le terme « changements climatiques », avec deux observations clés. Premièrement : Nous ne vivons pas à des changements climatiques, mais une crise environnementale – un moment de non-retour – où nous sommes tous touchés, mais différemment. Deuxièmement, les changements climatiques résultent de relations rompues. Il ne s'agit pas d'une « chose » distincte qui peut être isolée des autres processus. Il faut recadrer et mettre en lumière les liens, par exemple avec la biodiversité, plutôt que de les traiter comme des silos séparés.

Qu'est-ce que la justice climatique?

Plutôt que des définitions, les conversations ont porté sur l'analyse de l'adéquation du concept du point de vue des cosmovisions et des expériences autochtones, et sur la détermination d'éléments essentiels qui pourraient contribuer à sa mise en œuvre.

Voici les définitions qui ont émergé :

- L'harmonie dans les relations entre tous les êtres;
- La santé pour tous, y compris la prise en compte des facteurs déterminants plus larges de la santé sociale et de la justice sociale, parallèlement au racisme systémique;
- La définition évolue, elle n'est pas statique. Une définition « extérieure » considère la justice climatique comme la responsabilité qui devrait être assumée par celles et ceux

qui causent la destruction du territoire, la destruction de la nature. Mais il s'agit aussi de la répartition équitable des bénéfices. Toutefois, cette définition « extérieure » ne suffit pas pour parler de justice climatique.

Les considérations suivantes ont été partagées sur le concept, en retenant les voix des participantes et participants :

La justice climatique...

...ne peut être envisagée sans rendre visibles et analyser les injustices et les discriminations que subissent les peuples autochtones sur leurs territoires. Les peuples autochtones ne perçoivent pas et ne vivent pas la justice climatique; ils connaissent plutôt l'injustice climatique. Si vous dites « justice », cela signifie qu'il y a une justice; mais il n'y a pas de justice du tout!

...est un terme très froid, distant et anthropocentrique qui fait partie des discours globaux et qui est étranger aux discours communautaires. La justice climatique soulève des questions : Qu'advient-il des vies non humaines et de tous les êtres, vivants ou non? Qu'en est-il des vies spirituelles? Nous devons les intégrer dans la justice climatique et penser à la justice pour les sept générations à venir. Nous devons renverser le manifeste actuel qui sépare l'homme de la nature.

...garantit les droits et la dignité des personnes, ainsi que la dignité du territoire en tant qu'être vivant. Le territoire est une communauté habitée non seulement par des êtres humains, mais aussi par d'autres êtres, qui doivent être protégés de la même manière et se voir garantir un mécanisme de participation à la prise de décision. La grande

question consiste à savoir comment y parvenir. Comment créer un mécanisme permettant au territoire de participer en tant qu'être vivant?

...n'est pas un phénomène global. Très propre à chaque communauté, la justice climatique nécessite des solutions différenciées et des façons de réparer les relations. « La justice, c'est la prise en compte de la diversité, de chaque territoire et des personnes qui l'habitent.

...reconnait et traite les différences en termes de contributions et d'impacts des changements climatiques. La « justice » va au-delà du traitement des dommages ou des demandes; il s'agit davantage d'une réciprocité et d'une collaboration pour répondre aux besoins, voire d'une aide mutuelle. Il s'agit de guérir les relations. La justice comprend la reconnaissance et la modification des relations de pouvoir. Il s'agit de restaurer la dignité à partir des conséquences d'injustices

« Le Windigo est un humain qui se transforme en cannibale et mange des gens. Du point de vue de l'ordre juridique autochtone, le Windigo s'apparente au capitalisme. Et le Windigo cause beaucoup de dégâts. Le Windigo était quelqu'un ou quelque chose qui entretenait une relation avec les gens : le frère, le cousin, la tante, le père, la mère, l'oncle, le grand-père d'une personne. Et si un individu se transformait en Windigo, vous voudriez le guérir. Tout comme vous voudriez guérir le capitalisme. Comment guérir le capitalisme, comment guérir le Windigo? Parce que le seul autre choix serait de tuer le capitalisme, de tuer le Windigo. ».

structurelles permanentes.

... transforme le système qui entraîne la contamination et la destruction du territoire et de la planète. Si nous ne pensons pas à transformer définitivement le système, la justice n'existe pas. Il ne peut s'agir uniquement de « payer pour

contaminer ».

...revient à l'essentiel : ne prendre que ce qui est nécessaire, reconnaître la différence entre les désirs et les besoins, et se concentrer sur les éléments fondamentaux que sont l'eau, la nourriture, l'air et une bonne vie pour tous les êtres.

...affronte le capitalisme soit pour le guérir et le transformer, soit pour le tuer, comme dans le cas du Windigo qui figure au cœur du cadre normatif de plusieurs Premières Nations (voir encadré). Plutôt que de s'engager dans le déni, nous devons reconnaître que le capitalisme est malade.

...met en pratique les 5 R, et tient les entreprises pour responsables des mauvaises affaires, plutôt que de s'engager aujourd'hui dans des politiques et des pratiques que les générations futures devront assumer et nettoyer. Nous devons mettre un nom et un visage sur les personnes qui touchent les communautés et rendre visibles les pouvoirs des élites dans chaque pays et l'impact de leurs activités sur le climat.

...reconnait que les solutions qui donnent des résultats sont déjà disponibles sur les terres autochtones. Ces solutions ne demandent qu'à être soutenues et financées pour pouvoir perdurer, croître et être partagées. À l'heure actuelle, ce sont les étrangers ou les extractivistes qui fixent les règles et apportent les « solutions ».

...redistribue les ressources disponibles pour lutter contre les changements climatiques, qui ne circulent actuellement qu'au plus haut niveau et ne parviennent pas jusqu'aux communautés.

...rend visible et reconnaît le travail important des peuples autochtones dans la protection des forêts.

...s'harmonise avec la souveraineté alimentaire des communautés autochtones.

Du point de vue du processus, la justice climatique exige les actions suivantes :

- Veiller à ce que les populations autochtones accèdent à l'information et participent activement à la transformation et à l'élaboration du processus décisionnel, dans lequel les connaissances autochtones sont soigneusement prises en compte. Actuellement, les peuples autochtones se contentent de fournir des renseignements, mais ne participent pas au-delà, et ne savent pas ce qui se passe sur leur territoire en matière d'adaptation aux changements climatiques.
- Revoir fondamentalement la COP et d'autres événements internationaux qui sont si inaccessibles pour tant de gens.

«Le Windigo est un humain qui se transforme en cannibale et mange des gens. Du point de vue de l'ordre juridique autochtone, le Windigo s'apparente au capitalisme. Et le Windigo cause beaucoup de dégâts. Le Windigo était quelqu'un ou quelque chose qui entretenait une relation avec les gens : le frère, le cousin, la tante, le père, la mère, l'oncle, le grand-père d'une personne. Et si un individu se transformait en Windigo, vous vouliez la guérir. Tout comme vous voudriez guérir le capitalisme. Comment guérir le capitalisme, comment guérir le Windigo? Parce que le seul autre choix serait de tuer le capitalisme, de tuer le Windigo.»

Démocratiser la prise de décision et accroître la capacité d'engagement. Ce point nécessite temps et solidarité, en particulier pour les peuples autochtones, les femmes et les jeunes, des groupes souvent laissés à l'écart des conversations et privés de pouvoir. Il faut également envisager des

mécanismes permettant au territoire, en tant que communauté d'êtres, de participer à la prise de décision.

- Lutter et se battre. Tout engagement sérieux sur les questions de justice, de prise de décision et d'égalité nécessite une lutte, un combat. Il faut reconnaître ce travail dans le contexte des luttes antérieures et des luttes qui se poursuivront à l'avenir.

«Nous nous sentons utilisés plutôt que reconnus pour notre travail important, d'où ce sentiment d'injustice. Dans des événements tels que la COP, les gens parlent de l'importance des forêts... Mais des gens s'occupent des forêts! Et leur travail n'est pas pris en compte ».

- S'agrandir pour devenir une politique mondiale. À l'heure actuelle, les personnes qui militent en faveur de la justice climatique sont les mêmes que celles qui vivent ces injustices.

Effets différentiels de l'(in)justice climatique sur les femmes, les jeunes et les personnes âgées

Aspirer à la justice climatique signifie prendre en compte les effets différenciés que la crise climatique – et les structures plus larges qui l'ont engendrée, notamment le colonialisme, le racisme et la discrimination – qui se sont manifestés auprès des femmes, des enfants et des jeunes.

Femmes

Pour les femmes, aspirer à la justice climatique signifie :

- s'attaquer à l'héritage du patriarcat, par exemple tel qu'il est inscrit dans la Loi sur les Indiens du Canada, et au colonialisme intériorisé;

« Nous devons parler du colonialisme intériorisé, où nous pensons que nous devons défendre le patriarcat et nous maintenir à un niveau de soumission. Nous devons également nous responsabiliser en tant que femmes ».

- se confronter au modèle des « soins bon marché » : les femmes s'occupent généralement des personnes âgées et des enfants. C'est le produit de la société capitaliste moderne, coévoluée, qui exploite nos cultures et prive les femmes de tout pouvoir;
- transformer la discrimination historique à l'encontre des femmes autochtones, des femmes noires, des paysannes et accéder aux droits fondamentaux. Nous avons été historiquement victimes du patriarcat, du machisme, et nous devons transformer cela. Nous avons été victimes de discrimination; nous sommes devenues vulnérables aux besoins fondamentaux, tels que la santé, l'éducation, le logement, l'accès aux terres. La justice doit donc prévoir que les femmes aient accès à ces droits de manière différenciée dans les territoires;

«Les enfants seront bien plus touchés : ils devront assumer la plus grande crise de la planète. Nous devons intégrer les visions de nos enfants dans ces rassemblements et leur garantir une participation effective.»

- créer des mécanismes pour protéger et soutenir nos femmes, qui alimentent et dirigent ces processus importants. Que se passe-t-il avec les enfants des femmes dirigeantes? Qu'advient-il de ces responsabilités? Il est important d'apporter ce soutien.

Jeunesse

Pour les jeunes, aspirer à la justice climatique nécessite de :

- protéger la jeunesse. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les jeunes s'activent de plus en plus dans les économies illicites, telles que l'exploitation minière illégale, la culture de la coca et le trafic de stupéfiants, en raison de l'absence d'autres incitations, de l'absence de l'État et de l'insuffisance des besoins humains fondamentaux. L'implication dans les économies illicites représente une voie plus simple pour répondre à l'aspiration au développement économique, notamment en possédant un téléphone portable;

«Les personnes vénérables constituent une bibliothèque vivante de connaissances, mais elles meurent. Elles vivent dans des conditions d'indignité, d'abandon, et nombre d'entre elles se trouvent dans des situations très complexes et n'ont pas accès aux droits de la personne fondamentaux. Nous devons protéger ces connaissances, protéger nos personnes âgées encore en vie et garantir des mécanismes leur permettant de transmettre leurs connaissances. Que la bibliothèque de nos personnes vénérables reste ici lorsqu'elles passent dans l'au-delà.»

- garantir une participation significative des enfants et des jeunes à la prise de décision. Plutôt que de les considérer comme « pas encore majeurs » et de se contenter de dessiner de belles images de leur territoire, leurs perspectives et visions doivent être apportées et intégrées dans le processus décisionnel.

Personnes âgées

Los ancianos cuentan con conocimientos invaluable sobre el cuidado del territorio, que se están perdiendo. La muerte de cada anciano implica no sólo la muerte física, sino la pérdida de su conocimiento sobre las plantas, los Les personnes âgées possèdent des connaissances inestimables en matière de protection du territoire, qui sont en train de se perdre. La mort de chaque personne âgée implique non seulement la disparition physique, mais aussi la perte de leur connaissance des plantes, des arbres et d'autres choses que la jeunesse d'aujourd'hui ne connaît pas nécessairement ou dont elle ne reconnaît pas l'importance lorsqu'elle assume des fonctions de direction. Cette réalité est exacerbée dans le contexte d'un violent conflit armé interne – comme l'a vécu le peuple Asháninka au Pérou dans les années 80 et 90, par exemple – où tout un peuple a été déplacé de force et ses personnes âgées sont morts d'assassinat ou de maladie.

En aspirant à la justice climatique, il est impératif de :

- considérer le savoir des anciennes et anciens comme une source d'information importante dans l'examen de la déforestation et d'autres menaces;
- mettre en place des mécanismes de transmission des connaissances des personnes âgées qui sont encore parmi nous;
- veiller à ce que les personnes âgées vivent dans la dignité et puissent accéder aux droits de l'homme fondamentaux.

Annexe 2

Perspectives sur la recherche-action éthique

Annexe 2 : Perspectives sur la recherche-action éthique

Deux groupes de discussion distincts se sont penchés sur les questions suivantes Qu'est-ce qu'une recherche éthique avec les peuples autochtones? Quels sont les défis et les occasions? Un groupe était composé uniquement de personnes autochtones et un autre d'universitaires, d'ONG ainsi que de donatrices et donateurs. Les points clés ont été présentés et discutés en séance plénière.

Perspectives autochtones :

Pour que la recherche soit éthique, elle doit être entreprise dans le respect, la réciprocité, la visibilité du processus de recherche. Elle doit être autorisée et fondée sur le consentement libre, préalable et éclairé concernant le processus de recherche. Le consentement ne signifie pas que nous, peuples autochtones, devons simplement accepter ou refuser les propositions des autres. Il faut que les processus de recherche soient conçus avec nous et que les décisions garantissent que nos voix et nos besoins fassent partie du processus de recherche. La recherche ne doit pas aller dans un seul sens, mais dans une voie qui circule en faveur de celles et ceux qui mènent la recherche. Pour cela, il nous faut partir de certains principes clés, tels que l'interculturalité.

La recherche doit répondre à nos besoins et à nos projets de vie. Nous devons accéder aux renseignements, et l'information doit être restituée. Souvent, nous ne disposons pas des renseignements générés par la recherche dont nous avons besoin. Par exemple, il existe des études sur la qualité de l'eau, mais nos communautés ignorent la qualité de notre eau. Les droits de propriété intellectuelle doivent être reconnus, et les connaissances autochtones contenues dans la recherche doivent être reconnues.

Défis et occasions

Les difficultés découlent notamment du niveau très élevé de bureaucratie pour des fonds très modestes, qui limite la capacité des communautés à y accéder; du fait que les entreprises soient aux commandes pour ce qui est de l'établissement

du prix et des règles du marché du carbone; et de l'égoïsme engendré. Par exemple, juste avant la COP, tout le monde essaie d'attirer les peuples autochtones pour les amener à ces tables internationales. Pourtant, les financements issus de ces processus ne parviennent pas aux communautés.

En termes de possibilités, les peuples autochtones possèdent la connaissance des niveaux élevés de biodiversité dans nos territoires. Nous savons également gérer des projets. Beaucoup de nos communautés sont propriétaires de leurs titres de propriété, mais nous devons promouvoir cette pratique.

“Nous déclarons NON à l'extractivisme de la connaissance. Nous continuons à reproduire l'extractivisme de l'or et du caoutchouc en ce qui concerne la connaissance. Nous sommes les sujets – et non les objets – de la recherche. Ainsi, il faut faire dialoguer au même plan tous les savoirs présents. Nous ne voulons pas que les gens se réfèrent à nous avec des catégories telles que les expériences, les pratiques culturelles, les rituels. Non! Il s'agit d'une connaissance. Il faut que ce soit sur le même plan”.

Propositions spécifiques

- Comprendre l'oralité comme une méthode scientifique et valoriser les connaissances traditionnelles ancestrales qui ne peuvent être expropriées ou privatisées par les scientifiques ou les universités.

- Renforcer les capacités et former les diplomates autochtones pour être en contact direct avec les sources de financement. Le financement actuel de la lutte contre les changements climatiques va principalement aux États et non directement aux communautés. Une fenêtre de financement devrait être ouverte pour le financement direct des communautés, ce qui nécessiterait des négociations directes avec les responsables de ces communautés.
 - Encourager les femmes dirigeantes, promouvoir les nouvelles connaissances et s'approprier les nouvelles technologies en matière de surveillance et de promotion des gardes territoriaux. Nous avons besoin de renforcer nos capacités en matière d'aménagement du territoire et d'autres questions qui nous concernent.
 - Garantir l'accès à l'information. La production de nombreuses informations scientifiques, souvent rédigées dans des langues étrangères, n'est pas diffusée sur le territoire. Il existe une coresponsabilité pour obtenir ces informations et les diffuser.
 - Renforcer la compréhension de la communauté concernant les processus et les sources de financement ainsi qu'améliorer la prise de décision et l'administration des finances au sein de la communauté.
 - Envisager la privatisation de notre forêt tropicale sous l'égide de la communauté. En fin de compte, la privatisation de nos terres par les entreprises rend difficile, pour nous, la réappropriation de ce territoire. Une privatisation menée par la communauté signifierait que nous établirions nos propres règles à respecter.
 - Veiller à ce que les voix des communautés figurent au centre du processus décisionnel; nous devons participer efficacement.
 - Réduire le fossé éducatif et l'accès à l'éducation interculturelle. L'éducation financière représente l'un des moyens d'y parvenir.
 - Éviter les intermédiaires en matière de financement. Souvent, les fonds sont remis aux équipes techniques et une trop faible portion revient aux communautés.
 - Promouvoir le dialogue intergénérationnel : partager avec les enfants – depuis leur plus jeune âge – jusqu'aux personnes âgées qui détiennent les histoires et les connaissances de nos territoires.
 - Articuler les actions avec les différentes parties prenantes du territoire, promouvoir la coopération, les rassemblements et les mécanismes efficaces.
- Apprendre à négocier. Nous ne pouvons assister aux événements mondiaux sans connaître les protocoles, les meilleures pratiques ou le fonctionnement de la structure de prise de décision.

Perspectives des universitaires, des ONG ainsi que des donatrices et donateurs :

La recherche éthique étant cocréée avec les communautés, les objectifs ainsi que les questions de recherche, les budgets et les rôles des partenaires sont définis en commun. Cette approche élimine l'idée d'extractivisme académique : Il n'y a rien à « rapporter », l'information ne quittant pas les communautés. Il s'agit plutôt de socialiser la recherche coconstruite au sein des communautés.

La recherche éthique correspond à un processus bilatéral fondé sur l'apprentissage mutuel et la validation de différents types de connaissances, de visions du monde et de perceptions de la réalité. L'approche implique des relations de recherche à long terme qui forment des relations interpersonnelles allant au-delà des relations institutionnelles ou professionnelles. Il peut

s'apparenter à un mode de vie fondé sur l'amitié et les engagements de toute personne, pris avec humilité. Dans ce contexte, les résultats de la recherche sont présentés collectivement aux donatrices et donateurs ainsi qu'à d'autres personnes.

Si la cocréation s'avère importante, il en va de même pour l'encouragement et le soutien de la recherche autochtone autonome.

Défis et occasions

Parmi les principaux défis à relever, citons la question du bénéfice tiré par les communautés engagées dans la recherche en cocréation. Les donatrices et donateurs posent souvent des obstacles institutionnels : les paramètres et les exigences en matière de financement sont onéreux, les processus bureaucratiques et les contraintes de temps ne s'adaptent pas aux réalités de la communauté. Les interlocutrices et interlocuteurs peuvent accompagner les premières phases d'accès au financement de la recherche d'une manière qui permette l'autonomie et les objectifs de la communauté.

Un autre problème réside dans l'établissement des objectifs de la recherche par les donatrices et donateurs. Par exemple, lors de notre retraite sur le concept de « justice climatique », nos conceptions et idées sur ce concept et sa validité divergeaient fortement entre nous. Une réponse préconçue au financement peut nuire au processus et aux voies d'accès. La recherche doit être définie par les communautés et non par les bailleuses et bailleurs de fonds, qui doivent faire preuve d'ouverture à l'égard de la variété des réponses.

Les relations avec les financements extérieurs peuvent entraîner des changements dans la dynamique de la communauté. Dans le cadre de la cocréation de la recherche, il est important de définir et d'aborder collectivement avec les communautés la manière de résoudre les éventuels conflits qui pourraient survenir en raison du financement.

Annexe 3

Table ronde avec le rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, Francisco Cali Tzay

Annexe 3 : Table ronde avec le rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, Francisco Cali Tzay

Notre table ronde politique du 2 octobre avec Francisco Cali Tzay confirme la reprise de nombreux messages clés issus de notre retraite par d'autres peuples autochtones du monde entier dans les rapports et les considérations thématiques du rapporteur (encadré 3). La section suivante résume le discours principal du rapporteur ([discours au complet ici](#)), les brèves présentations des participantes et participants autochtones ainsi que les principaux points de discussion. La vidéo non montée de la table ronde est disponible [ici](#).

Messages clés du rapporteur spécial des Nations Unies

Dans son intervention, le rapporteur spécial des Nations Unies, Francisco Cali Tzay, a commenté certaines conclusions de son voyage officiel au Canada en mars 2023, ainsi que les conséquences de la crise climatique sur les peuples autochtones du monde entier.

Il a félicité le Canada pour les progrès réalisés en 2021 entourant l'intégration de la DNUDPA dans la législation nationale et pour son plan d'action comportant 181 mesures de mise en œuvre, notamment des orientations sur le consentement libre, préalable et éclairé pour les projets relatifs aux ressources naturelles et la mise en place d'un mécanisme de suivi des droits des Autochtones, ainsi que pour les efforts déployés en vue de soutenir les projets de conservation menés par les Autochtones. Cependant, il a noté avec regret que « les avancées significatives découlent souvent de

décisions de justice ou de règlements d'affaires plutôt que de la mise en œuvre de politiques gouvernementales. En définitive, ces avancées résultent de la forte détermination des peuples autochtones et de leur courage inébranlable pour défendre leurs droits. »

La vue d'ensemble du rapporteur sur les impacts des changements climatiques sur les peuples autochtones a fait écho aux questions soulevées par les participants à la retraite. Les femmes et les filles autochtones sont touchées de manière disproportionnée par la perte de terres, de territoires et de ressources due aux changements climatiques, et il est urgent de récupérer et de préserver les connaissances scientifiques des femmes autochtones. En outre, les femmes sont souvent à la tête des efforts de défense du territoire et font l'objet d'une criminalisation pour leur travail de défense de l'environnement. Si les nouvelles politiques doivent reconnaître et mettre en œuvre des approches fondées sur le genre pour remédier aux effets particuliers de la crise climatique sur les femmes et les filles autochtones et à leur accès inégal aux interventions d'urgence, il convient également d'accorder une attention particulière aux personnes âgées autochtones, qui gardent et transmettent avec brio le savoir, la culture et la langue autochtones, et qui sont plus vulnérables aux effets des changements climatiques sur la santé.

« Les connaissances scientifiques, les systèmes fonciers collectifs et la gestion durable des ressources des peuples autochtones ont permis de préserver et de conserver notre planète pendant des siècles, ce qui prouve que le respect de nos droits constitue une étape fondamentale pour atteindre des objectifs de conservation durables et efficaces. Les peuples autochtones ne représentent que 5 % de la population mondiale, mais ils protègent 80 % de la biodiversité restante dans le monde ».

– Francisco Cali Tzay,
rapporteur spécial des Nations Unies
sur les droits des peuples autochtones

Cali Tzay a souligné qu'en dépit des contributions importantes des peuples autochtones à la biodiversité et de leur rôle en tant qu'agents de transformation face aux changements climatiques, ils sont souvent exclus de la conception et de la mise en œuvre des programmes. Ils continuent d'être dépossédés de leurs terres ancestrales au nom de programmes de conservation et de lutte contre les changements climatiques. L'augmentation des zones protégées ne peut résoudre le problème des changements climatiques en l'absence d'autres mesures substantielles s'attaquant aux véritables facteurs de la crise climatique, à savoir le changement des modes de consommation et la réduction des émissions de carbone.

En outre, les peuples autochtones doivent être inclus en tant que détenteurs de droits et parties prenantes; leurs connaissances et capacités à gérer les régions biodiversifiées du monde doivent être dûment reconnues. Si les conférences internationales reconnaissent de plus en plus ce rôle, les mesures prises sont insuffisantes. Elles ne considèrent pas les connaissances autochtones comme contemporaines et dynamiques, ou comme un ensemble sophistiqué de connaissances qui n'ont pas moins de valeur que d'autres types de connaissances. « Pour le

reconnaître », le rapporteur a souligné, « avoir adopté la terminologie de "connaissances scientifiques et techniques" à la place de "connaissances traditionnelles" ou "coutumières". »

S'adressant aux organisations internationales de conservation et aux entreprises, Cali Tzay a souligné que les actions de conservation et de lutte contre les changements climatiques menées par les populations autochtones devraient être au premier plan des efforts de lutte contre la crise, et que la pratique de la conservation forteresse devait être abandonnée.

« Au Canada, les Dénés kaska ne représentent que l'une des nombreuses Premières Nations qui mènent leurs propres initiatives de conservation en créant des aires protégées et conservées autochtones régies par le droit et les systèmes de connaissances autochtones. Notamment, les femmes autochtones dirigent les deux tiers des 23 IPCA proposées dans le cadre de l'Initiative de leadership autochtone et près de la moitié des programmes de gardiens des terres autochtones qui gèrent, restaurent et surveillent les zones protégées ».

– Francisco Cali Tzay, rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

De même, l'industrie extractive mérite une attention particulière, étant responsable de la moitié des émissions mondiales de gaz à effet de serre et de 90 % de la perte de biodiversité. Les projets soutenus par les gouvernements qui violent les droits des Autochtones ont conduit à la criminalisation des peuples autochtones qui défendent leur territoire, alimentant ainsi les conflits.

Le rapporteur a réitéré ses préoccupations concernant les violations des droits de la personne commises à l'encontre des populations autochtones par des entreprises canadiennes opérant à l'étranger. Le Canada abrite près de la moitié des sociétés minières et d'exploration minière cotées en bourse dans le monde, avec quelque 200 sociétés canadiennes présentes

dans 97 pays étrangers. À plusieurs reprises, les organes de surveillance des traités des Nations Unies ont demandé au Canada d'adopter un cadre réglementaire permettant de tenir ces entreprises transnationales pour responsables des violations des droits de la personne. Il a laissé entendre que, à ce jour, ces efforts s'avèrent insuffisants, soulignant que les entreprises ont la responsabilité de respecter les droits de la personne partout où elles exercent une activité et que l'État « a des obligations extraterritoriales de prendre des mesures pour prévenir et réparer les violations des droits [de la personne] commises à l'étranger par des entités commerciales sur lesquelles il exerce un contrôle. »

Pourtant, même au Canada, ces normes mondiales ne sont pas respectées. Les peuples autochtones luttent pour la justice climatique et s'opposent à la construction du Coastal GasLink de TC Energy et du gazoduc Trans Mountain géré par le gouvernement fédéral, qui a été approuvée sans le consentement de tous les peuples autochtones concernés, en particulier des chefs héréditaires qui exercent leur juridiction en dehors des réserves. En criminalisant l'opposition des Autochtones à ces projets, les injonctions et les zones d'exclusion ont conduit à l'expulsion forcée et à l'arrestation des peuples Wet'suwet'en sur leurs terres ancestrales. D'autres personnes défendant la terre ont été arrêtées pour avoir bloqué le tracé de l'oléoduc Trans Mountain.

En ce qui concerne le financement de la lutte contre les changements climatiques, Cali Tzay a souligné l'insuffisance des fonds alloués pour soutenir les initiatives menées par les peuples autochtones, faire progresser la reconnaissance de leurs droits fonciers collectifs, préserver leurs modes de vie ou les protéger contre les violences commises par des tiers. Malgré les promesses internationales de faire progresser la reconnaissance des droits des peuples autochtones sur leurs territoires et la protection des forêts tropicales humides (avec 1,7 milliard de dollars promis à la COP 26 par les gouvernements et les organisations philanthropiques), le manque de transparence et de mécanismes d'établissement de rapports et de suivi rend difficile l'évaluation du respect

de ces engagements. En effet, selon des études récentes, le financement international n'atteint pas efficacement les peuples autochtones et leurs propres projets.

Pour inverser cette situation, Cali Tzay a réaffirmé que :

- les pratiques de financement et la conception des subventions doivent être modifiées pour permettre aux peuples autochtones d'accéder aux fonds, de les gérer et d'en bénéficier plus facilement et rapidement. Le financement doit être canalisé de manière pertinente et appropriée pour les peuples autochtones. Il doit être flexible, à long terme, inclusif en termes de genre, opportun et accessible, et garantir l'obligation de rendre compte;
- des changements transformateurs doivent intervenir dans les pratiques et les infrastructures des bailleuses et bailleurs de fonds pour le climat et la conservation, y compris les ONG internationales, les fondations privées et les organismes philanthropiques, ainsi que les agences gouvernementales, afin de prendre en compte la vision du monde et les réalités des peuples autochtones et de soutenir l'autodétermination de ces derniers;
- un soutien aux capacités doit être fourni pour permettre aux peuples autochtones d'engager des experts juridiques, financiers et techniques externes et d'acquérir de l'expérience par le biais de la conclusion d'accords. Les peuples autochtones doivent créer leurs propres unités techniques au sein de leurs organisations pour répondre aux exigences minimales des donateurs et autres bailleurs de fonds;
- un mécanisme mondial de financement vert indépendant dirigé par les peuples autochtones pour soutenir la coordination, la solidarité, le partage d'expériences et de connaissances, ainsi que le travail de lobbying et de défense des peuples autochtones des sept régions socioculturelles devrait exister, comme l'ont

demandé les peuples autochtones lors de la COP-27.

Le rapporteur a conclu son discours en soulignant que la garantie des droits fonciers collectifs et de l'autodétermination des peuples autochtones sur leurs territoires représente une composante nécessaire du financement vert, et qu'elle contribue à la conservation de la biodiversité et à l'adaptation aux changements climatiques.

Pleins feux sur les différents territoires de la vie

Quelques Autochtones participant à l'événement ont présenté de courts exposés au rapporteur spécial des Nations Unies afin de mettre en évidence les injustices et les problèmes climatiques spécifiques :

Marisol Garcia Apagueña, Kichwa, Pérou

Au Pérou, les parcs nationaux sont créés sans consultation préalable ni consentement libre, préalable et éclairé, selon un modèle de conservation qui exclut les peuples autochtones. Ces espaces verts sont utilisés pour renforcer l'image des sociétés transnationales auxquelles sont vendus les crédits carbone, lesquelles s'approprient ces « solutions » basées sur la nature, tandis que les peuples autochtones chassés de leurs terres ne reçoivent pas un centime. Nous avons la responsabilité de rendre visible cette injustice. Il ne peut y avoir de justice climatique sans que les territoires des peuples autochtones ne bénéficient d'abord d'une sécurité juridique.

“ Il ne peut y avoir de justice climatique sans que les territoires des peuples autochtones ne bénéficient d'abord d'une sécurité juridique.”

—Marisol Garcia Apagueña,
Kichwa, Pérou

Carlos Doviaza, Embera, Panama

Nous devons renforcer les structures traditionnelles; très peu de fonds internationaux y sont consacrés. Nous parlons de territoire, d'autonomie, d'unité. Les États doivent nous

reconnaître et reconnaître nos forces, mais nous devons aussi renforcer nos propres organisations et parler d'unité en tant qu'êtres humains. Il nous faut reconnaître que les systèmes autochtones doivent être adaptés; nous devons cultiver la terre en utilisant les connaissances ancestrales. Nous devons dialoguer avec les peuples autochtones : il n'y a qu'une seule terre et les changements climatiques nous concernent tous. Nous devons établir des dialogues interculturels avec les personnes d'ici et d'ailleurs.

Yanet, Ashánika, Central Asháninka del Río Ene, Pérou

Parlant au nom de deux peuples isolés volontairement et de deux peuples en contact initial au Pérou, j'estime que la question cruciale concerne l'avancée croissante du trafic de stupéfiants et des violences associées dans ma région et dans de nombreuses régions du Pérou. Dans les années 80 et 90, nous avons connu de nombreux déplacements forcés. Mais aujourd'hui, nos droits sont toujours bafoués. Même si nous avons travaillé à la mise en place de notre propre système d'alerte précoce et de projets de développement économique, nous n'avons pas de sécurité juridique dans nos communautés. Il faut que l'État péruvien prenne des mesures concrètes à cet égard.

Erika Margarita Campos, Proyectos de Adaptación, Yucatán, Maya, Mexique

Le Yucatán dispose de nombreuses ressources, dont l'eau. De nombreux projets « durables » et mégaprojets ont vu le jour dans la région. À la suite de l'arrivée des organismes génétiquement modifiés à Campeche, la forêt a été défrichée pour produire du soja génétiquement modifié. Les avions sont utilisés pour fertiliser ces cultures avec des substances toxiques, où les abeilles sont tuées et où les sols et les eaux de surface sont contaminés. Il semble qu'il n'y ait pas de limite à l'élevage de porcs. Notre nourriture part à l'étranger. L'immobilier et les technologies renouvelables génèrent également un impact. Bien que ces dernières soient encouragées au Mexique, il n'existe à ce jour aucune expérience menée par les communautés.

Luis Jiménez Caceres, Aymara, Chili

Au Chili, le récent processus constitutionnel a reculé en omettant l'autonomie des peuples autochtones au profit des droits culturels. Le Conseil constitutionnel évite également les mesures d'adaptation aux changements climatiques et ne reconnaît pas le rôle fondamental des peuples autochtones. La stratégie nationale pour une « transition énergétique juste » ne respecte pas l'autonomie politique ou économique des Autochtones ni leurs territoires. En outre, les consultations avec les Autochtones ont été inefficaces et le cogouvernement n'a pas fonctionné.

Vairoa Ika, Rapa Nui

Rapa Nui est confrontée à d'énormes défis environnementaux. En tant qu'île du Pacifique, elle reçoit tout le plastique du monde. Les récifs en sont très touchés. Les îles du Pacifique reçoivent les déchets plastiques de la plus grande île de plastiques flottants du monde, située à proximité. Cette injustice climatique frappe, entre autres, les enfants et les adultes qui doivent enlever ces déchets. Nous avons besoin de soutien pour résoudre ce problème.

Manari Ushigua, Sápara, Équateur

Nous avons prouvé que les connaissances autochtones relèvent du domaine scientifique – il n'y a pas de grande différence entre elles – et qu'elles fonctionnent. La forêt nous montre que les changements climatiques sont déjà là. Nous ne pouvons donc pas parler d'adaptation future, mais d'adaptation au présent. Ainsi, ce n'est pas le temps de faire la différence entre les individus, mais plutôt de nous unir pour lutter contre les changements climatiques. Nous avons besoin de nouveaux termes, d'autres mots que « durable » pour être en harmonie avec ces nouvelles voies et commencer à prendre soin de nos espaces de vie.

« Nous devons nous unir pour lutter contre les changements climatiques. Nous avons besoin de nouveaux termes, d'autres mots que "durable" pour être en harmonie avec ces nouvelles voies et commencer à prendre soin de nos espaces de vie. »

—Manari Ushigua,
Sápara Nation, Ecuador

Sonia Mutumbajoy, Inga, Colombie

Très riche, le territoire andin-amazonien du Putumayo regorge de sources d'eau. Toutefois, il subit l'extractivisme, la déforestation, mais aussi de l'extractivisme des connaissances. Les peuples autochtones ont figuré au centre de ce processus, sauvegardant la pensée fondée sur la spiritualité, car l'habitat appartient aux êtres humains mais aussi aux êtres spirituels. Toutefois, ces derniers n'occupent pas une grande place dans les débats sur la crise climatique. Une société minière canadienne est récemment venue sur notre territoire, avec une proposition d'exploitation. La présence de cette entreprise engendre un éventail d'enjeux, dont la contamination de l'eau et des menaces pour les leaders et la spiritualité. La plupart des terres autochtones du Putumayo ne font pas encore l'objet d'un titre de propriété collectif, et les systèmes de crédit carbone – basés sur l'idée que la nature a un prix – se mettent en place. Nous demandons au rapporteur spécial de veiller à ce que les droits des peuples autochtones soient pleinement garantis et à ce que le territoire reste physiquement et spirituellement intégral. La réponse à la crise climatique réside dans le spirituel.

« Nous demandons au rapporteur spécial de veiller à ce que les droits des peuples autochtones soient pleinement garantis et à ce que le territoire reste physiquement et spirituellement intégral. La réponse à la crise climatique réside dans le spirituel. »

— Sonia Mutumbajoy,
Inga, Colombie

Réponses du rapporteur spécial des Nations Unies

En réponse aux présentations des Autochtones participants à l'événement, le rapporteur a noté, entre autres, les points suivants :

- Il est préoccupant de constater que les peuples autochtones ne reçoivent pas de financement direct – 10 %, c'est déjà beaucoup. Ces mêmes agences qui servent d'intermédiaires conservent la plupart des fonds. Les financements doivent parvenir aux structures traditionnelles et aux autorités des peuples autochtones;
- Le trafic de stupéfiants ne se déroule pas qu'au Pérou. En Inde, il touche également de manière significative les structures d'autorité traditionnelles – elles sont cooptées;
- Il est vrai que le Chili n'a pas tenu compte des observations du rapporteur spécial. L'exploitation du lithium, présentée comme la transition ou l'alternative aux combustibles fossiles, s'avère très préoccupante non seulement au Chili, mais aussi en Bolivie et en Argentine. Il n'est pas acceptable que la transition verte s'opère au prix de la souffrance et du déplacement forcé des terres et territoires des peuples autochtones;
- Il est nécessaire d'adresser des requêtes formelles directement au rapporteur pour qu'il agisse dans des cas particuliers. Les États réagissent généralement, n'appréciant pas les reproches émis à leur égard concernant le non-respect des droits des peuples autochtones. Les informations pertinentes doivent être envoyées à Francisco Cali Tzay, rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, à ses adresses électroniques officielles et personnelles : hrc-sr-indigenous@un.org (officielle); josefcalitzay@arizona.edu (personnelle).

Discussion : Sélection de questions et de réponses

Q1 : *Existe-t-il des accords ou des actions concrètes au sein des Nations Unies pour garantir le respect de la déclaration, en particulier en ce qui concerne l'autodétermination?*

Rapporteur spécial des Nations Unies AI :

L'accord est simple, les pays détiennent l'obligation de respecter ce qu'ils ont signé et ratifié. En outre, certains États, comme la Colombie, ont également ratifié la convention 169 de l'Organisation internationale du Travail. Je ne veux pas que vous entriez dans la discussion sur la question de savoir si la déclaration est juridiquement contraignante. Pour moi, il s'agit d'une obligation. Pourquoi? Parce que la DNUDPA ne fait que réaffirmer des droits déjà reconnus dans d'autres instruments internationaux contraignants. Et même si elle n'était pas contraignante, les juristes savent que la loi doit être contraignante lorsqu'elle est utilisée. Si vous cessez de l'utiliser, elle cesse d'être positive et active. Tant que nous continuerons à utiliser la DNUDPA comme base juridique de nos revendications envers les États, nous la rendrons contraignante. Quelque 75 ans après la Déclaration universelle des droits de l'homme, personne – pas un seul État – ne remet en question le caractère contraignant ou non de la Déclaration universelle. Pourquoi? Parce qu'elle est utilisée tous les jours. Alors, recourons à notre déclaration! En l'utilisant comme base juridique de nos droits dans nos pays, nous en ferons du droit positif.

Q2 : *En Colombie, la consultation préalable n'est ni libre, ni préalable, ni informée. Elle est devenue un mécanisme qui rend les droits vulnérables, elle est devenue une exigence purement formelle qui, au lieu de sauvegarder le territoire, légitime l'intervention ou la présence d'intérêts différents sur le territoire.*

Que font les rapporteurs, en quoi consiste votre rôle ou les dialogues avec les États pour que cette consultation devienne un véritable consentement libre, préalable et éclairé des peuples et nous permette de protéger le territoire? Il s'agit d'une

question si importante dans ces débats sur la justice climatique et l'adaptation au climat, où les territoires des peuples autochtones constituent la base de la survie de l'humanité.

Rapporteur spécial des Nations Unies A2 :

J'ai insisté sur le fait que la consultation libre, préalable et éclairée ne peut être simplement une question formelle, mais qu'elle doit être entreprise dans l'esprit de l'Organisation internationale du Travail et de la Déclaration. Cette année, j'ai même demandé à l'Organisation internationale du Travail de se pencher sur cette question, de

nombreux fonctionnaires en son sein soutenant que la consultation n'est qu'une simple formalité et qu'elle ne constitue pas la meilleure façon de procéder. Je n'ai pas de problème à interpeller les institutions mêmes des Nations Unies lorsqu'elles collaborent avec des États et violent les droits des peuples autochtones. Dans certains pays, des agences de l'ONU ont même quitté le pays parce que j'avais parlé. En effet, il est anormal que les agences de l'ONU – qui sont fondamentalement basées sur le respect des droits de la personne – collaborent avec les États pour violer les droits des peuples autochtones.

“ Il est anormal que les agences de l'ONU – qui sont fondamentalement basées sur le respect des droits de la personne – collaborent avec les États pour violer les droits des peuples autochtones. »

– Francisco Cali Tzay,
rapporteur spécial des Nations Unies
sur les droits des peuples autochtones





**Peuples autochtones,
justice climatique
et recherche-action
dans les Amériques :**
Échanger des connaissances
et construire des alliances
pour des territoires de vie

**Messages clés
et enseignements tirés**

Une retraite organisée conjointement par le Centre pour la conservation et le développement autochtones alternatifs (CCDAA), l'Université McGill et le Conseil mohawk de Kahnawake (CMK) avec le soutien du Centre de recherches pour le développement international du Canada (CRDI).

28 septembre au 2 octobre 2023

Université McGill | Canada

